

Le Directeur des ressources humaines

Direction des ressources humaines
Quartier Sainte Anne, A7, échangeur d'Avignon nord, Vedène.
F-84967 Le Pontet cedex
téléphone 04 90 32 90 05 - télécopie 04 90 32 06 82

Monsieur Floréal PINOS
DSC-CFDT-ASF
340 rue de la cité d'Endrausse
34400 Lunel

Lettre recommandée avec avis de réception

Vedène, le 20 janvier 2009

Monsieur le délégué syndical central,

Objet : votre courrier du 7
janvier 2009

Je fais suite à votre courrier du 7 janvier 2009 relatif à la loi sur les revenus du travail et à une demande d'ouverture de négociation.

n/réf. : DRH/RSJ
n°09.05

J'ai bien pris note de l'ensemble des points que vous évoquez.

Concernant l'intéressement, la convention d'entreprise n°70 et son avenant arrivant à échéance, nous serons amenés à négocier une nouvelle convention à ce sujet et ce, avant le 30 juin 2009. Par la même, les points évoqués par la loi sur les revenus du travail seront évoqués lors des négociations.

Concernant la participation, conformément à la loi sur les revenus du travail, le déblocage immédiat des sommes versées au titre de la participation sera rendu possible. Pour les sommes affectées au PEE, l'abondement sera toujours administré par le groupe VINCI.

Enfin, comme vous l'indiquez, certains points et particulièrement le plan d'épargne retraite collectif (PERCO), les stock-options et actions gratuites relèvent de l'initiative du groupe VINCI.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué syndical central, l'expression de mes salutations distinguées.


Josiane Cassanin
Directrice des Ressources Humaines

Nouvelle adresse à partir du 11 juin 2007

Société anonyme
Au capital de 29 343 640.56 euros
RCS Nanterre 572139996 APE 5221 Z
Id.TVA FR 53 572 139 996
Siège Social : 9 place de l'Europe
92851 Rueil-Malmaison cedex
www.asf.fr